



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



N° 2020-0030330/NUOI/EB

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères présente ses compliments au Bureau international des Poids et mesures (BIPM) et a l'honneur de l'informer que la France, État dépositaire de la Convention du Mètre instituant le BIPM, signée à Paris le 20 mai 1875 et modifiée le 6 octobre 1921, a accusé réception de l'instrument d'adhésion de la République du Bélarus à la Convention du Mètre.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères confirme que, en vertu de l'Article III de ladite Convention, l'adhésion de la République du Bélarus a pris effet le jour du dépôt de son instrument d'adhésion, soit le 13 janvier 2020.



Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler au Bureau International des Poids et Mesures les assurances de sa haute considération.

Paris, le 13 janvier 2020

*Bureau international des Poids et Mesures
Pavillon de Breteuil
12 bis, Grande Rue
92310 Sèvres*